



Edito



Jean-Yves CHIARO,
Sous-préfet de
l'arrondissement de
Vienne

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales la conclusion d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Pour en mémoriser l'esprit, je vous propose un acronyme : **ISÈRE**

I car le CRTE est intégrateur des contrats marquant le partenariat entre l'État et les collectivités comme d'autres dispositifs: contrats de ville, Action cœur de ville, Petites villes de demain, contrats de transition écologique.

Sur mesure, puisque le CRTE résulte d'un diagnostic réalisé par la collectivité avec la collaboration des services de l'État. La réalité locale est prise en compte dans chaque projet de territoire qui constitue le socle de son CRTE.

Ecologique par nature, il permet aux collectivités d'inscrire la transition écologique dans leurs priorités qui

concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

R comme relance. En effet, le CRTE bénéficie des crédits du Plan France Relance, dont il incarne la déclinaison territoriale.

Evolutif, puisqu'il insérera dans les années à venir les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires. Il s'agit donc d'un véritable outil de contractualisation articulé sur le gain de temps et la simplification des procédures.

Pour ce numéro spécial, chacun des 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) isérois a mis en mots et en image le CRTE qu'il porte. Vous apprécierez dans les pages qui suivent la richesse des actions de l'État et la diversité de nos territoires.

Bonne lecture à tous

Sommaire

Signature des CRTE	2
Grenoble-Alpes Métropole	3
Vienne Condrieu	4
Pays Voironnais	5
Porte de l'Isère	6
Coeur de Chartreuse	7
Balcons du Dauphiné.....	8
Bièvre Est.....	9
Bièvre Isère.....	10
Collines du Nord Dauphiné.....	11
Oisans.....	12
Massifs du Vercors.....	13
Matheysine	14
Grésivaudan	15
Entre Bièvre et Rhône	16
Lyon Saint-Éxupéry en Dauphiné	17
Saint-Marcellin Vercors Isère.....	18
Trièves	19
Vals du Dauphiné	20
Carte des EPCI	21

CONTRATS DE RELANCE ET

Le CRTE : un outil national d'accompagnement pour la transition écologique des territoires

Monsieur Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère, Monsieur Jean-Pierre BARBIER, président du Conseil départemental, et Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale ont signé le jeudi 15 juillet 2021 à la préfecture de l'Isère les contrats de relance et de transition écologique.

Le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat illustrant la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales, afin de fédérer les démarches contractuelles d'aménagement du territoire. Ainsi, le CRTE vise à accompagner les collectivités dans leurs projets de territoires vers un nouveau modèle de développement, qui tient compte de la réalité locale. Signé pour six ans, dans un périmètre de contractualisation intercommunal, le CRTE mobilise l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.



DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Monsieur Laurent PRÉVOST, Préfet de l'Isère, et Monsieur Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole ont signé le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de Grenoble Alpes Métropole le jeudi 9 juillet 2021.

Monsieur Arnaud LEROY, Président de l'ADEME et Monsieur Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole, ont également signé le contrat de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et l'ADEME.

Depuis plusieurs années déjà, l'ADEME accompagne la Métropole financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de projets soutenant la transition écologique du territoire.

Une première convention avait été signée pour la période 2017-2020, faisant de la Métropole de Grenoble la première collectivité de la région Auvergne-Rhône Alpes à être accompagnée dans ce cadre. Sur la période, 42 projets ont ainsi été cofinancés pour un montant total de subvention de 28,75 millions d'euros de la part de l'ADEME et une contribution en autofinancement de la Métropole de près de 34 millions d'euros.

Aujourd'hui, le renouvellement de la convention vient renforcer et amplifier la politique énergétique et écologique de Grenoble-Alpes Métropole. Elle définit l'orientation du partenariat autour de 6 axes :

1. Donner aux citoyens, aux entreprises, aux collectivités locales et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble au service d'une transformation écologique et de la relance
2. Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments
3. Augmenter et diversifier la production d'énergies renouvelables
4. Améliorer la qualité de l'air
5. Promouvoir l'économie circulaire, réduire et valoriser les déchets
6. Développer les mobilités propres et réduire l'impact du transport

Les projets portés dans le cadre de ces contrats illustrent l'engagement de l'État et de Grenoble-Alpes Métropole pour placer les ambitions de la transition écologique en tant que priorité. L'État accompagne ainsi le CRTE de Grenoble-Alpes Métropole pour un montant de subvention de plus de 15 830 000 euros, en soutien à des opérations qui répondent aux objectifs nationaux tels que la rénovation thermique des bâtiments, la résilience sanitaire, ou encore la lutte contre l'artificialisation des sols.



CONTRATS DE RELANCE ET

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Vienne Condrieu Agglomération implique l'Etat, l'Agglomération, le Département de l'Isère et le Département du Rhône.

Le CRTE de Vienne Condrieu Agglomération a été construit en s'appuyant sur un diagnostic du territoire.

Il reprend les priorités du Projet d'Agglomération et des différents schémas stratégiques de l'Agglomération (démarche coordonnée Plan de Mobilité – Programme Local de l'Habitat – Plan Climat Air Energie Territorial), schéma touristique, stratégie agricole, Territoire d'industrie, Programme de Rénovation Urbaine, Contrat de Ville...).

Le CRTE met également en avant d'autres démarches structurantes portées par les communes (démarche Petite Ville de Demain de Chasse-sur-Rhône, démarche Action Cœur de Ville de Vienne...).

Les thématiques prioritaires du CRTE ont été établies en tenant compte de ces stratégies et des projets des communes et de l'Agglomération identifiés pour le mandat :

- Les mobilités,
- L'eau, la nature et la biodiversité,
- L'agriculture et l'alimentation,
- L'énergie,
- L'attractivité, l'économie verte et circulaire,
- L'aménagement,
- Les services aux territoires et citoyens.

La programmation 2021 du CRTE se caractérise par un soutien affirmé aux enjeux environnementaux.

Un appui est ainsi apporté à l'installation de centrales hydro électriques dans la Vallée de la Gère à Vienne.

L'Agglomération sera soutenue pour la rénovation de ses réseaux d'assainissement.

Plusieurs travaux de rénovation thermique pourront également être lancés dans des bâtiments communaux, dans des écoles comme à Estrablin ou des salles d'animation rurales comme aux Côtés d'Arey.

La rénovation énergétique du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal sera également soutenue dans ce cadre.

La programmation 2021 du CRTE permet également d'accompagner la réalisation d'équipements de proximité comme la rénovation du centre socio-culturel de Pont-Evêque, la création d'un restaurant scolaire à Serpaize ou la création d'une aire de jeux à Saint-Sorlin-de-Vienne.



Centrale hydro-électrique dans la Vallée de Gère (Vienne)

DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CA DU PAYS VOIRONNAIS

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, riche de ses 31 communes et de ses 95 000 habitants, fait partie des 18 EPCI Isérois à signer un contrat de relance et de transition écologique avec l'État et le Département de l'Isère. Signataire auparavant d'un contrat de ruralité, le Pays Voironnais a souhaité poursuivre la contractualisation avec l'État via ce nouveau dispositif destiné à la relance.

A dominante rurale, le territoire s'organise autour de 3 principales entités :

- La plaine de l'Isère : plaine alluviale agricole qui cohabite avec Centr'alp, espace de développement économique très important situé entre Voreppe et Moirans
- L'agglomération de Voiron et ses collines : bassin historique du développement économique autour de Voiron et qui dispose d'un niveau d'équipements et de commerces et de services qui contribuent au statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais au sein du SCOT.
- Le secteur tour du lac de Paladru/Valdaine : secteur rural où les activités agricoles, artisanales et touristiques sont dominantes.

Pour 2021, 15 opérations ont été retenues dans le CRTE du Pays Voironnais : 3 projets portés par la CAPV et 12 portés par les communes.

Une enveloppe de 4,1 millions d'euros de subventions est ainsi allouée cette année au territoire par l'État dans le cadre du CRTE.

Plusieurs projets retenus pour le territoire concernent des travaux de rénovation thermique de bâtiments publics : bâtiments scolaires, associatifs, logements communaux, gymnase,... La réhabilitation d'une friche industrielle pour la création d'un nouveau quartier sur la ZAC Rossignol République et l'aménagement du quartier Divercité à Voiron seront également soutenus avec entre autre la création d'un réseau de chaleur et l'installation d'une chaufferie bois. Ont également été sélectionnés la construction de vestiaires pour un stade sur Coublevie ou encore des travaux pour l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.



CONTRATS DE RELANCE ET

CA PORTE DE L'ISÈRE

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a inscrit son Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) dans la lignée de son projet de territoire, en phase avec ses enjeux et compatible avec ses capacités financières.

Cette démarche a débuté au mois de septembre 2020 et s'est organisée en trois temps :

- La formulation d'un diagnostic de territoire ;
- L'élaboration d'une stratégie, construite par les élus, conçue comme un cadre de référence commun pour guider l'action publique à l'échelle du mandat ;
- La formulation d'une feuille de route politique à l'échelle du mandat, précisant la nature des actions à mettre en œuvre.

Cette ambition, la collectivité l'a établie sur la base d'une co-construction solide et participative en impliquant, outre naturellement les élus, un panel citoyen de quarante personnes, de nombreux partenaires, les cadres de la CAPI.

Pour la période 2020-2026, quatre grands principes transversaux viennent encadrer ce contrat :

- Une gouvernance affirmée en faveur d'une ouverture aux territoires et d'une coopération renforcée entre ses acteurs ;
- L'innovation au service des politiques publiques pour une relation usagers repensée et des pratiques modernisées ;
- La transversalité qui permet de décloisonner les approches entre politiques au service de l'intérêt public ;
- Et la participation citoyenne.

Notre CRTE a vocation à traiter les enjeux d'aménagement du territoire, de transition écologique et d'offre d'un service public au plus proche des besoins des habitants.

Cela se traduit par des actions concrètes : l'éclairage public et l'extinction nocturne, l'innovation routière, la construction d'un nouveau Conservatoire, la rénovation d'équipements sportifs et culturels, les liaisons modes doux, la poursuite de l'équipement de la flotte de transport en bus électrique, la station d'épuration, la qualité de l'eau...



©S.LEVY

DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CC COEUR DE CHARTREUSE

La communauté de communes Coeur de Chartreuse a articulé son projet de territoire autour de 4 axes stratégiques interdépendants.

Ainsi elle se veut "Une terre d'accueil", soucieuse d'un développement harmonieux et cohérent dans le respect des besoins de la population dans sa diversité. L'accueil comprend aussi celui des entreprises, et une volonté d'attractivité par une offre écotouristique renouvelée, variée et respectueuse de l'environnement.

La volonté d'"Un développement économique qui allie proximité et ambition" constitue le deuxième axe. Il s'agit d'encourager et d'accompagner la création et l'implantation d'entreprises, de faire savoir ses savoir-faire dans une logique de promotion et d'entraînement des activités locales.

La valorisation de la ressource bois et sa filière, et l'accompagnement des évolutions de l'agriculture sont également prioritaires.

Un usage raisonné et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique" est initié en troisième axe. Il répond au projet de développer et mettre en œuvre une stratégie globale de transition énergétique.

Enfin, le quatrième et dernier axe est celui d'"Un développement du territoire visant la qualité de vie et le bien-être pour tous". Il a pour socle la préservation des paysages, l'émergence de services tant culturels que quotidiens sur l'ensemble du territoire, le renforcement des services et commerces de proximité, la garantie d'une offre de santé de proximité, le soutien au tissu associatif du territoire, acteur de la cohésion sociale.

Voici à grands traits les composantes essentielles du CRTE de Coeur de Chartreuse, qui a retenu un plan d'actions en adéquation pour une mise en œuvre fine et en rapport.



CONTRATS DE RELANCE ET

CC LES BALCONS DU DAUPHINÉ

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné (Isère) a saisi l'opportunité offerte par l'Etat et a mobilisé les acteurs institutionnels du territoire pour élaborer son contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Basé sur le diagnostic d'un territoire en plein développement sous pressions, les élus ont validé un contrat visant à « accompagner les transitions du territoire (écologique, démocratique, sociale) pour le développement durable du territoire en s'appuyant sur des services de qualité et en préservant les ressources ».

Cette ambition se retrouve dans quatre objectifs stratégiques :

- Adapter le territoire et anticiper : besoins d'aujourd'hui et de demain
- Transformer le territoire, les usages et les pratiques : changer / accompagner les transitions
- Préserver les ressources (naturelles, budgétaires...)
- Accompagner la population, les élus, les partenaires. Favoriser les coopérations

Avec ce CRTE, la communauté de communes a voulu lancer le processus d'élaboration de son futur projet de territoire.

A la faveur d'un nouveau processus décisionnel basé sur une méthode participative et un véritable partenariat avec les 47 communes, le contrat identifie 10 fiches orientations :

- Développer l'attractivité économique du territoire
- Favoriser le développement d'un tourisme durable
- Réduire les consommations énergétiques, développer la production d'énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique
- Se doter d'une stratégie foncière et d'un observatoire territorial
- Promouvoir une agriculture durable et préserver la biodiversité
- Inscrire le territoire dans une stratégie complète d'économie circulaire
- « Prendre soin » des habitants du territoire
- Accueillir de nouveaux services et usages – Plan Tiers lieux
- Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme
- Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques



DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CC DE BIÈVRE EST

La communauté de communes de Bièvre Est (CCBE) s'est saisie du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour conforter les ambitions de son projet de territoire.

Rural et multipolaire, le territoire de la CCBE assure l'articulation entre la plaine de la Bièvre et la région grenobloise au renfort de liaisons routières efficaces. Le territoire qui bénéficie d'une dynamique démographique plutôt soutenue entend maintenir son attractivité tout en maîtrisant son développement. Le CRTE sera donc un outil opérationnel pour répondre à l'ensemble des enjeux de développement et de transition du territoire : préservation de l'environnement, rééquilibrage de l'emploi, mobilité décarbonée, maintien du lien social...

Dans sa déclinaison 2021, le CRTE contient des actions permettant de renforcer les services aux populations tout en prenant en compte les enjeux environnementaux :

- Construction d'une station d'épuration de traitement des eaux usées et des réseaux de transfert associés sur la commune de Châbons,
- Extension du centre technique mutualisé, avec agrandissement du service administratif pour la régie des Eaux.
- Extension des locaux du siège de la CCBE pour l'accueil du pôle usagers Eau/Déchets
- Construction d'un pôle petite enfance sur la commune d'Apprieu

Ces actions recouvrent une affirmation des solidarités et de la proximité à l'utilisateur, en étant respectueuses de l'environnement et protectrices de l'emploi.



Pôle enfance Bidibulles ©COCO ARCHITECTURE

CC BIÈVRE ISÈRE

Bièvre Isère Communauté s'est construite autour d'un projet de territoire reposant sur la constitution d'un ensemble intercommunal significatif structurant la Bièvre. En tant que grand territoire (732 km²) pivot entre les métropoles grenobloise et lyonnaise, entre les piémonts alpins et la vallée du Rhône, elle compte tirer parti d'une position géographique favorable au développement, pouvant bénéficier du phénomène de métropolisation sans le subir.

Le territoire de Bièvre Isère Communauté vise à :

- Développer l'autonomie de Bièvre Isère pour limiter la dépendance vis-à-vis des territoires voisins en organisant un meilleur équilibre entre habitat, emploi et services, et en favorisant une mobilité plus durable ;
- Construire collectivement l'avenir du territoire et la qualité de son cadre de vie, en choisissant un mode de développement respectant l'identité rurale, son caractère multipolaire, les spécificités de chaque commune, et anticipant sur les évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques ;
- Traduire les politiques communautaires : développement économique, habitat, mobilités, transition énergétique

Les élus de Bièvre Isère Communauté ambitionnent d'inscrire pleinement leur territoire dans les dynamiques métropolitaines et d'accroître leur visibilité pour :

- Développer l'emploi, l'activité et l'agriculture,
- Accompagner la transition énergétique et favoriser la mobilité et les alternatives à la voiture,
- Accompagner la dynamique démographique et répondre aux besoins en logement de tous,
- Développer un socle d'équipements répondant aux besoins des habitants,
- Protéger les espaces naturels et agricoles,
- Protéger le patrimoine bâti et naturel et préserver son identité.



DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CC DES COLLINES DU NORD DAUPHINÉ

Regroupant 10 communes du Nord Isère (Bonnenfaimille, Charantonnay, Diémoz, Grenay, Heyrieux, Oytier-Saint-Oblas, Roche, Saint Georges d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin, Valencin) pour 25 000 habitants, la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CC CND) se caractérise par un cadre de vie privilégié, entre ville et nature.

Située à proximité d'axes routiers et ferroviaires stratégiques (A43, A46, A7, aéroport et gare de Lyon St Exupéry), elle jouxte des bassins d'emplois importants : Métropole Lyonnaise, Bourgoin-Jallieu, Vienne.

Le territoire des Collines du Nord Dauphiné est attractif, bénéficiant d'une économie locale dynamique, ayant su préserver son environnement naturel et son identité tout en développant services et commerces de proximité.

Dans le cadre du CRTE, René PORRETTA, Président de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, et les dix Maires du territoire partagent la volonté de s'engager dans une dynamique partenariale avec l'Etat et le Département de l'Isère.

Gage du renforcement du projet de territoire, cette mise en cohérence de l'action publique a pour objectif de concourir à la vitalité du territoire et à l'émergence de nouvelles perspectives :

- Transition écologique et énergétique : Plan Climat Air Energie Territorial, Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, plan mobilité durable, préservation de la ressource en eau...
- Aménagement du territoire : Programme Local de l'Habitat, requalification des espaces, infrastructures et équipements publics...
- Promotion de l'activité économique et de l'emploi : aménagement des Zones d'Activité Economique, accompagnement des entreprises, aides à l'investissement et à la création/reprise...
- Cohésion sociale et services au public : Accueil France Services, structures enfance/jeunesse, équipements scolaires, sportifs et de loisirs, équipements de santé et établissements pour personnes âgées, promotion de l'offre culturelle, développement du réseau des médiathèques...



CC DE L'OISANS

La Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) coordonne le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) qui a pour objectif la mutualisation des financements Etat et publics au service des projets, compétences et politiques publiques de la CCO et des communes du territoire de l'Oisans.

La pierre angulaire de ce contrat repose sur le projet de territoire de l'Oisans. Actuellement, la CCO élabore son Schéma de COhérence Territorial (SCOT) et des études thématiques (tourisme, environnement, mobilité, économie) sont en cours. Les orientations prises permettront d'affiner les volontés d'actions locales pour la mise en œuvre effective du projet de territoire.

La CCO pilote déjà des projets autour notamment du développement économique (Cycling Lab Oisans), de la diversification touristique (Espace Valléen), des mobilités (ascenseurs valléens), de l'agriculture, artisanat local et patrimoine (route des savoirs faire).

Dans ce cadre, le CRTE de l'Oisans permettra la poursuite ou l'accélération de sujets prioritaires :

- Transition écologique et adaptation au changement climatique
- Amélioration de l'offre de soins pour les habitants
- Attractivité du territoire et développement du tourisme 4 saisons et durable - Développement et diversification économique, agricole et sylvicole
- Développement des mobilités douces, transports en commun et de l'intermodalité - Maitrise de la consommation foncière et lutte contre l'artificialisation des sols
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Développement des circuits courts et de l'économie circulaire
- Promotion des énergies renouvelables

Les acteurs de l'Oisans, soucieux de relancer le territoire, ont prévu de réaliser des projets en 2021 rapidement opérationnels. Pour cela, la CCO a notamment voté un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2021-2023 et dédiera un budget important notamment à des projets d'équipements de tri des déchets, d'économie circulaire, de diversification des activités touristiques, d'infrastructures structurantes de mobilité et de transition écologique.



Plaine de Bourg d'Oisans depuis Villard-Reculas

DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CC DU MASSIFS DU VERCORS

Associant les enjeux d'urbanisme, d'habitat, d'économie, de tourisme, d'agriculture, de forêt, d'énergie, le projet d'aménagement et de développement durable, approuvé avec le plan local d'urbanisme intercommunal, constitue la « colonne vertébrale » du projet de territoire.

Ce projet vise à « Accélérer la transition sociale, écologique et économique avec dynamisme et résilience ». En effet, les valeurs qui sous-tendent ce projet sont tout d'abord le dynamisme. Le Massif du Vercors est une terre de résistance, une terre de pionnier et une terre d'olympisme.

Profitant d'un cadre naturel hors du commun, nous souhaitons loger à des prix raisonnables nos habitants, continuer à accueillir des touristes à la fois jeunes, moins jeunes, âgées, handicapés... mais aussi des nouveaux entrepreneurs et télétravailleurs et ceci en respectant nos ressources et nos espaces. Ainsi, nous souhaitons cultiver notre sens de l'accueil.

Enfin, la crise du covid-19 a confirmé que la stratégie de développement économique portée par notre collectivité et ses partenaires, à savoir une économie diversifiée et un tourisme 4 saisons, était la solution adaptée à notre territoire. Si cette résilience est aujourd'hui une valeur sûre, nous souhaitons continuer à la cultiver en devenant encore plus sobre.

D'ores et déjà, plusieurs projets s'inscrivant dans cette dynamique sont programmés :

- Création d'une recyclerie-déchèterie-matériauthèque
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Mobilité : déploiement des modes actifs, solidaires et partagés
- Extension de la zone d'activité économique du Mornet
- Rénovation énergétique, réhabilitation et extension de la résidence autonomie
- Rénovation énergétique, extension et intégration de nouvelles fonctions du bâtiment de l'Agopop Maison des habitants



ViaVercors ©T. HYTTE 1

CONTRATS DE RELANCE ET

CC DE LA MATHEYSINE

Pour les 20 000 habitants qu'elle représente, la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de redynamisation qui s'appuie sur la valorisation des ressources naturelles, paysagères et humaines. Sur ce terreau favorable aux différents axes de la politique de relance nationale, la CCM a réparti les projets qu'elle souhaite rendre visibles dans le CRTE en trois axes transversaux :

Par son premier axe, ce territoire souhaite soutenir l'ensemble des acteurs économiques pour une économie relancée et une attractivité renforcée. Elle affiche un soutien et un accompagnement à l'ensemble des acteurs en faveur d'un développement local et des emplois non-délocalisables dans les différents secteurs économiques que sont l'industrie, le tertiaire, le commerce, le tourisme etc.

Le deuxième axe est dédié au soutien de la cohésion sociale et à l'écoute des besoins de la population, notamment dans sa fraction la plus fragile, avec la volonté de moderniser l'offre en service public du territoire et de promouvoir l'innovation sociale, dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, la culture, le développement des activités sportives...

Le dernier axe porte la transition écologique en confortant des initiatives émergentes. En effet, de nombreuses productions d'énergies renouvelables sont implantées sur le territoire : barrages hydroélectriques, ferme photovoltaïque, éoliennes, mais aussi de façon transversale à travers une prise en compte des enjeux environnementaux dans le fonctionnement des services. Sont en outre intégrés l'accompagnement de nouvelles pratiques agricoles et des actions liées à l'alimentation ou les réflexions sur la diversification touristique. Les communes s'engagent également dans de nombreux projets en termes de rénovation du bâti public.



DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CC LE GRÉSIVAUDAN

Le Grésivaudan a adopté un projet de territoire issu d'une perception consensuelle de ses particularités.

De ces dernières découlent deux enjeux transversaux :

Par l'effet du nombre important de petites communes disparates qui le composent et en l'absence d'un véritable pôle, l'organisation institutionnelle du territoire doit être repensée, et, par voie de conséquence, la gouvernance réorganisée, afin de clarifier la répartition des compétences au sein du bloc communal pour garder des communes vivantes dans une intercommunalité renforcée. Tel est le premier axe transversal du projet de territoire.

La nécessité d'organiser la transition vers un modèle plus équilibré, plus durable et plus résilient, a fondé le deuxième axe transversal du projet de territoire.

Celui-ci constitue ainsi la ligne directrice du projet de territoire du Grésivaudan qui se traduira dans l'ensemble des politiques menées par la collectivité. Cette stratégie globale se décline ensuite en cinq axes stratégiques majeurs :

- Renforcer les bassins de service par la mise en place d'équipements structurants ou intermédiaires et développer des services publics modernisés et sectorisés
- Favoriser le développement d'activités non délocalisables
- Adapter le territoire au changement climatique
- Favoriser la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables
- Intégrer les risques à la stratégie de développement du territoire

Les actions menées dans le cadre de ces cinq axes stratégiques s'articuleront avec les ambitions du Plan Climat-Air-Energie Territorial en cours d'élaboration.



CC ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

Entre Bièvre Et Rhône communauté de communes (EBER) est née en 2019 de la fusion du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire. Elle compte 67 000 habitants répartis sur 37 communes pour une superficie de 400 km².

La communauté de communes s'est engagée dans la construction de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). En parallèle de son élaboration, EBER a souhaité rejoindre la démarche « Territoire à Energie Positive » du fait de l'intérêt de mener de front ces deux procédures au sein d'un thème principal de son projet de territoire : la démarche Climat Air Energie. Celle-ci s'appuie sur les diagnostics des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité.

L'intercommunalité veut impulser sur son périmètre une dynamique forte au-delà des obligations légales. Elle souhaite agréger dans un programme construit collectivement, l'ensemble des acteurs économiques, particuliers, collectivités ..., qui chacun à leur niveau mettront en place des actions concrètes. L'atteinte de ses objectifs ne peut être qu'à ce prix.

Les diagnostics territoriaux du PCAET ont fourni une première analyse des potentiels du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Le Contrat de relance et de transition Ecologique d'EBER s'appuie sur les démarches initiées autour des problématiques écologiques mais il agrège aussi d'autres démarches prospectives engagées, notamment en matière de développement économique ou de cohésion sociale (Plan local de santé, Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale, lutte contre la fracture numérique...), pour devenir un territoire plus résilient.

Trois axes stratégiques ont ainsi été définis :

- Maîtriser l'attractivité du territoire et préserver les ressources
- Promouvoir le développement économique durable
- Agir en faveur de la cohésion sociale

L'enjeu est de faire du CRTE un véritable outil de pilotage des politiques publiques au service du projet de territoire.



DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CC LYON SAINT-ÉXUPÉRY EN DAUPHINÉ

La Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (LYSED) est située sur un territoire stratégique de 61.5 km², aux confins des départements de l'Isère, de l'Ain et du Rhône, à l'Est de Lyon.

Le territoire de LYSED est composé à environ 59% de terres agricoles (3650 ha), 13% de forêts et milieux semi-naturels (830 ha), 26% de surfaces artificialisées (1600 ha) et 2% de zones humides et surfaces en eau (110 ha).

C'est ce territoire semi-rural que les élus souhaitent préserver et mettre en valeur dans le cadre de leur projet de territoire décliné en plusieurs axes, en cohérence avec le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné et les autres documents supra-communaux.

1. Préserver le milieu
2. Mise en valeur du territoire et préservation du cadre de vie
3. Définir les mobilités du futur
4. Déclinaison et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie
5. Des équipements mutualisés exemplaires

Notre CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent pour LYSED des ambitions fortes et partagées pour toutes ses communes membres.



CC SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

Le territoire de Saint Marcellin Vercors Isère communauté est une terre de patrimoine riche et varié (Saint-Antoine l'Abbaye, Pont-en-Royans, patrimoine nucicole singulier, paysages de montagne et de coteaux traversés par la rivière Isère), qui se démarque par ses produits gastronomiques à forte valeur ajoutée (Noix de Grenoble, Saint-Marcellin, Bleu du Vercors, Ravioles du Royans, etc...).

Fort de ces richesses multiples et engagé pleinement dans la valorisation patrimoniale, gastronomique et culturelle, le territoire a souhaité porter une attention particulière aux enjeux de transition écologique portés par l'Etat au travers du CRTE 2021. Outre les projets structurant de transition sur le patrimoine public, Saint Marcellin Vercors Isère, aux côtés de l'Etat et du Département de l'Isère, mène le projet de valorisation du site historique du Couvent des Carmes – château delphinal de Beauvoir-en-Royans.

Ce projet mettra en lumière les savoirs faire du territoire. Sur le plan culturel, l'exposition des œuvres du peintre Bob Ten Hoop au sein du Couvent mais également de l'évènementiel culturel riche et varié engagé en partenariat avec la commune de Beauvoir et un tissu associatif très dynamique, donneront au site une dimension et une attractivité de portée régionale.

Au titre de la valorisation des produits du terroir, en partenariat avec un restaurateur gastronomique de renom qui plantera son activité sur le site en août 2021, une dynamique autour du goût sera portée avec les associations locales à destination des touristes mais également à des fins de promotion alimentation/santé auprès des enfants et habitants du territoire.

Ce projet d'un coût total de 1 267 291 € HT a bénéficié d'une aide de l'Etat (DSIL+DETR) de 61 % soit 775 357 € ainsi que d'un appui du Département de l'Isère de 235 600 € soit 19 %.



DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CC DU TRIÈVES

La communauté de communes du Trièves a élaboré ces dernières années une stratégie de territoire sur la base de diagnostics concernant l'évolution des besoins du territoire et des actions à mettre en œuvre pour y répondre :

1. L'étude de positionnement stratégique économique
2. L'étude et schéma de développement touristique
3. Le diagnostic et le plan d'action en faveur d'un territoire à énergie positive (TEPOS) et le programme TEPCV (Territoire à Énergie Positive et pour la Croissance Verte)
4. Contrats de coopération territoriale : le Contrat de Transition Ecologique (Etat/CCT/GAM) et le Contrat de Réciprocité (CCT/GAM/Département)
5. Les projets sociaux des équipements socio-culturels « Le Granjou » et « Mixages »
6. Le projet éducatif de territoire (PEDT)
7. La convention territoriale globale avec la CAF de l'Isère en cours d'élaboration.

Les 3 orientations stratégiques et opérationnelles du projet de territoire sont les suivantes :

1. Une Transition écologique qui s'appuie sur la production d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics et privés, une politique de valorisation et de réduction du transport des déchets, et la préservation quantitative et qualitative des ressources en eau ;
2. Le soutien à l'économie locale : agriculture, tourisme et le développement de filières courtes ;
3. Le maintien d'une offre de services de qualité à la population pour maintenir l'attractivité du territoire et améliorer la vie quotidienne des familles.

Ce sont elles qui ont vocation à guider le CRTE en Trièves, et notamment sa concrétisation autour d'actions parmi lesquelles, la création d'une maison de Santé à Mens, la création d'une maison de Pays à Clelles ou bien encore la revitalisation du centre de vacances la Marmotière à Chatel-en-Trièves.



CC LES VALS DU DAUPHINÉ

Les Vals du Dauphiné ont fait du développement durable l'ADN du territoire, à travers un plan transversal et ambitieux, misant sur l'intelligence collective, engagé depuis 2018. Comme un trait d'union entre les habitants, les entreprises, les associations et les initiatives locales, l'intercommunalité fédère autour de son grand projet, le PLAN'ET (Plan Energie Territoire).

C'est naturellement que le CRTE, délibéré à l'unanimité le 24 juin dernier, a traduit de manière transversale et opérationnelle certains des projets et actions découlant des 8 axes stratégiques du PLAN'ET : Plan'et Services, Plan'et Bât, Plan'et Toit, Plan'et Nutri, Plan'et Gône, Plan'et Air et Mobilité, Plan'et Act.

Guidés par la volonté de « reconnecter l'Homme et la Terre », les Vals du Dauphiné s'engagent ainsi pour la relance et en matière de transition écologique à travers un ensemble d'investissements de proximité :

- Pour le soutien à l'économie locale, aux producteurs du territoire et pour la santé de ces habitants en initiant un projet alimentaire résilient.
- Pour l'amélioration de l'accès aux services avec son travail de maillage territorial France Services permettant moins de déplacements et un accompagnement renforcé vers le numérique.
- Pour des bâtiments exemplaires, à énergie positive, comme avec l'Accueil de Loisirs de La Tour du Pin.
- Pour l'environnement et la qualité des milieux naturels et la biodiversité avec des liaisons en mode doux de déplacement, une gestion protectrice et tournée vers l'ouverture au public des ENS, une labellisation « Territoires engagés pour la nature » en cohérence avec le développement de l'éco-Tourisme.

En somme, le CRTE des Vals du Dauphiné reflète le dynamisme, la modernité et l'innovation portés par l'intercommunalité qui œuvre, au quotidien, à inscrire l'humain au centre des décisions et des organisations.



> Dans le prochain numéro de La relance en Isère

- Point sur les appels à projets
- Nouveaux Lauréats
- Visites et chantiers en cours

> Pour voir les autres numéros de La relance en Isère

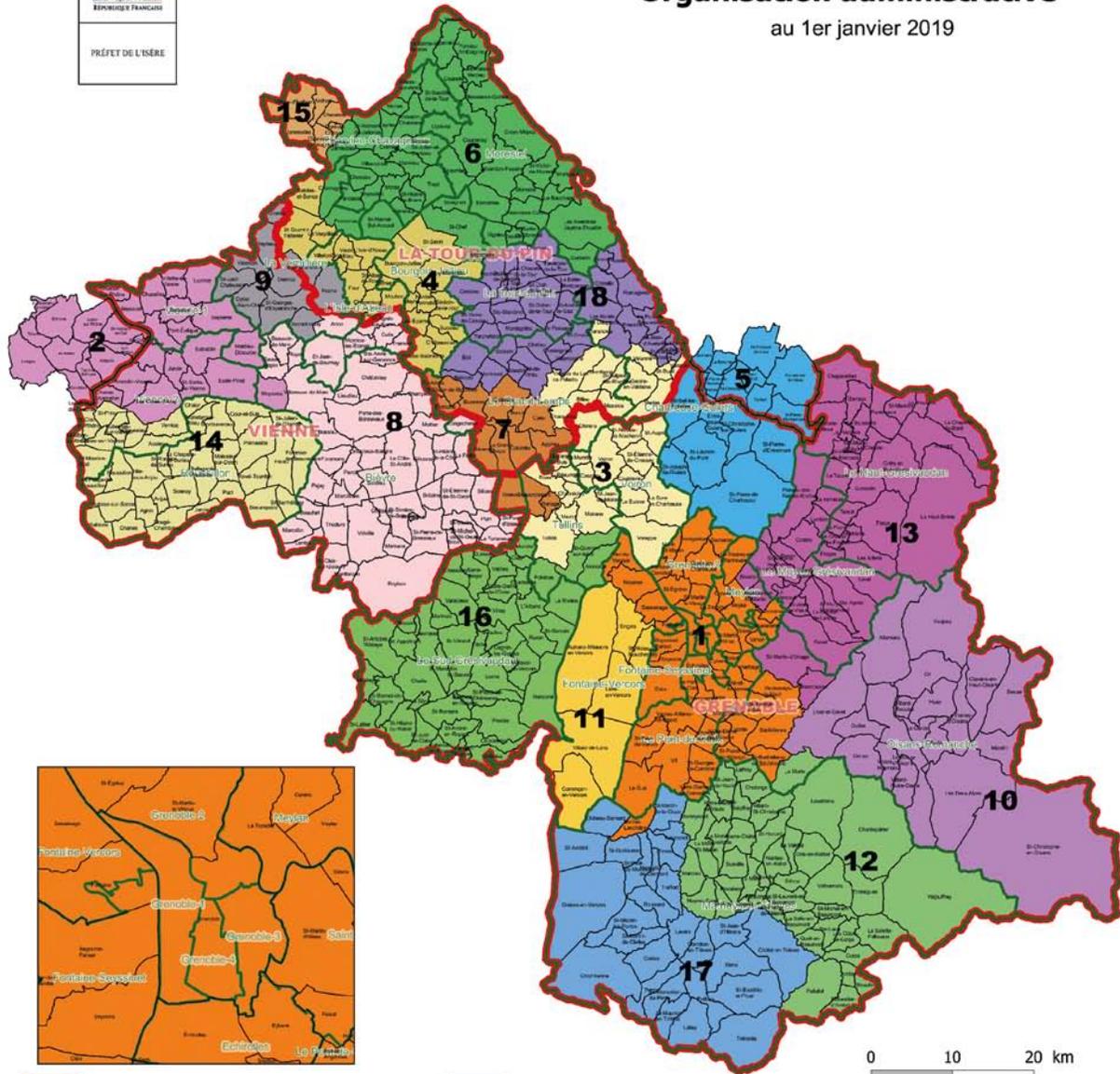
Dans l'Isère

DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Département de l'Isère

Organisation administrative

au 1er janvier 2019



- Arrondissements
- Cantons
- Communes (512)

Intercommunalités :

- 1 - METRO Grenoble-Alpes-Métropole
- 2 - CA Vienne Condrieu
- 3 - CA du Pays Voironnais
- 4 - CA Porte de l'Isère (CAPI)
- 5 - CC Coeur de Chartreuse
- 6 - CC les Balcons du Dauphiné
- 7 - CC de Bièvre Est
- 8 - CC Bièvre Isère
- 9 - CC des Collines du Nord Dauphiné
- 10 - CC de l'Oisans
- 11 - CC du Massif du Vercors
- 12 - CC de la Matheysine
- 13 - CC le Grésivaudan
- 14 - CC Entre Bièvre et Rhône
- 15 - CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
- 16 - CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- 17 - CC du Trièves
- 18 - CC les Vals du Dauphiné

Source : Préfecture de l'Isère
Direction Départementale des Territoires/SAET/SIG-OBS
© IGN BD Cario

Le 8 février 2019



Directeur de publication :

M. Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère

Coordination : Préfecture

Conception-réalisation :

Mission de Coordination Interministérielle
Imprimerie Préfecture

Contact :

Samy SISAID, Sous-Préfet à la relance
samy.sisaid@isere.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

12 place de Verdun – CS 71046

38021 Grenoble CEDEX 1

Tél. 04 76 60 34 00

<https://www.isere.gouv.fr/>